

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DES TRANSPORTSDIRECTION GENERALE DE LA REGIE
NATIONALE DES TRANSPORTS & DES
TRAVAUX PUBLICSTRAVAIL - DEMOCRATIE - PAIX

DU 28 AOÛT 1978
) ECRET N° 78/564 /MTPT/RNTP
 portant inscription au Tableau d'Avancement
 au titre de l'année 1977 des Ingénieurs
 des Cadres de la Catégorie A I des Services
 Techniques (TP).

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI, PREMIER
 MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

Vu l'Acte fondateur du 5/4/77;
 Vu la Loi 15/62 du 3/2/62 portant statut général des fonctionnaires
 des Cadres;
 Vu l'Arrêté n° 2087/MP du 21/6/58 fixant le règlement sur la solde
 des fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo;
 Vu l'Arrêté 60-90/FP du 3/3/60 fixant le statut commun des Cadres
 de la Catégorie A hiérarchie 1 des Services Techniques de la R.P.C.;
 Vu le Décret 62-430/MP du 9/5/62 fixant le régime des rémunérations
 des Cadres de la République Populaire du Congo;
 Vu le Décret 74/470 du 31/12/74 abrogeant les dispositions du Décret
 62-195/FP du 5/7/62 fixant les échelonnements indiciaires des Cadres
 de la République Populaire du Congo;
 Vu le Décret 62-197/FP du 5/7/62 fixant les catégories et hiérarchies
 des Cadres créées par la Loi 15-62 portant statut général des fonction-
 naires;
 Vu le Décret 62-198/MP du 5/7/62 relatif à la nomination et la révo-
 cation des fonctionnaires des cadres de la R.P.C.;
 Vu le Décret 65-11/FP du 25/6/65 réglant l'avancement des
 fonctionnaires des Cadres de la République populaire du Congo;
 Vu l'Acte n° 001 du 3/4/77 structurant le Comité Militaire du Parti
 et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du
 Plan;
 Vu le Décret 77/165 du 5/4/77 portant nomination des Membres du
 Conseil des Ministres;
 Vu le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire réunie
 le 10/10/77;
 Vu l'Ord. n° 35-77 du 28/7/77 relative à l'exercice du pouvoir régle-
 mentaire en R.P.C.; D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Sont inscrits au Tableau d'Avancement de l'année 1977,
 les Ingénieurs des Cadres de la Catégorie AI des Services Techniques
 (TP) dont les noms suivent :

Pour le 2ème échelon à 2 ans :

MABOUNGA Daniel, R.N.T.P. - Brazzaville.

DCF.-
 E...

SI M...
Pour le 3ème échelon à 2 ans :
R.N.T.P. - Brazzaville
Pour le 4ème échelon à 2 ans :

- MBOMO Denis, R.N.T.P. - Brazzaville

- BAKOMASSE Patrice, ASECNA - Brazzaville

pour le 5ème échelon à 2 ans :

- BAKALA-PINDOUX Gilbert, R.N.T.P. - Brazzaville

- MISSAMOU Jean-Baptiste, S.N.B. E. - Brazzaville

- BOUKAKA Samuel, ASECNA - Brazzaville

pour le 6ème échelon à 2 ans :

- BONNOL Jean Auguste, OCH - Brazzaville

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo, et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 28 AOUT 1978

Par le 2ème Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan.

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.

Le Ministre des Travaux Publics, Chef des Transports.

Le Ministre des Finances,

Le Colonel...

H. LOPES.-

Le Ministre de la Justice et du Travail, Garde des Sceaux,

AMPLIATIONS.:

JORPC.....	1	ASECNA.....	1
.....	2	SNTE.....	1
MTPT.....	2	OCH.....	1
DFP.....	2	DOSSIER.....	24
DB.....	2	INTERESSES	8
DCF.....	2		
DC-ROUPT.....	20		

Alphonse MOUSSOU-POUATI.-